

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 18 juin 2012, à 19 h 34, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. Gabriel Parent.

Sont également présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

12-06-602 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 18 juin 2012 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 15.3 Appel d'offres n° 401-110-12-06 / Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable 2012 – rue Boyer / Rejet des soumissions

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 4 juin 2012 ainsi que la séance extraordinaire du 11 juin 2012

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.2 Nomination du maire suppléant / Mois de juillet, août, septembre et octobre 2012
- 4.3 Commission scolaire Lester-B.-Pearson / Westwood High School / Cérémonie de graduation 2012 / Bourse
- 4.5 Fédération Québécoise des Municipalités / Assises annuelles 2012

5. GREFFE

- 5.1 Retrait / Règlement n° 1622 / Travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc Saint-Charles sur l'autoroute 40 et travaux connexes (phase 1 du projet de l'élargissement du viaduc)
- 5.2 Règlement d'emprunt n° 1642 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
- 5.3 Retrait / Règlement n° 1642 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes et travaux connexes
- 5.4 Commission de toponymie / Attestation d'officialisation – mai 2012 / Divers toponymes

- 6. TRÉSORERIE**
 - 6.1 Transferts budgétaires
 - 6.2 Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges / Renouvellement de l'entente de tarification
 - 6.3 Financement / Travaux d'aménagement – phase II / Parc du Ruisselet
- 7. RESSOURCES HUMAINES**
 - 7.1 Service des eaux / Embauche à titre régulier / Contremaître – Assainissement des eaux
 - 7.2 Service des eaux / Embauche temporaire / Journalier étudiant
 - 7.3 Service de la trésorerie / Confirmation de poste / Chef de division – Comptabilité et budget
 - 7.4 Service des travaux publics / Unité – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs / Attribution de poste à titre régulier / Journalier-opérateur-concierge
- 8. COMMUNICATIONS**
- 9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE**
- 10. ARTS ET CULTURE**
- 11. ACTION COMMUNAUTAIRE**
 - 11.1 Bail / Boutique de sport / Aréna de Vaudreuil-Dorion / Renouvellement
 - 11.2 Bail / Espace de restauration / Aréna de Vaudreuil-Dorion / Modification des conditions
 - 11.3 Programme Actif à vie / Versement de la subvention pour l'année 2010
- 12. PROTECTION PUBLIQUE**
- 13. TRAVAUX PUBLICS**
- 14. EAUX**
- 15. SERVICES TECHNIQUES**
 - 15.1 Autorisation / Transmission des plans et devis au MDDEP / Projet intégré « Développement APL » / 2905 à 2933, boulevard de la Gare
 - 15.3 Appel d'offres n° 401-110-12-06 / Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable 2012 – rue Boyer / Rejet des soumissions
 - 15.5 Ordres de changement n°s 9 et 15 à 27 / Construction du Centre multisports / Règlement n° 1601
 - 15.6 Ordre de changement n° 1 / Prise d'eau et conduite d'amenée / Règlement n° 1498
- 16. URBANISME**
- 17. ENVIRONNEMENT**
 - 17.1 Programme de subvention Fonds Éco IGA 2012 / Barils récupérateurs d'eau de pluie / Ratification de l'entente
- 18. RÉGLEMENTATION**
 - 18.1 Adoption second projet / Règlement n° 1275-170 / Zone C2-256 / Ajout usage « centre de transition » / Secteur rue Saint-Michel
 - 18.2 Adoption / Règlement n° 1275-167 / Ajout à la grille des usages et normes des zones C3-218 et C3-219 / Usage restaurant sans permis d'alcool (9212) à titre d'usage complémentaire / Secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes - voie de service de l'autoroute 40
 - 18.3 Adoption / Règlement n° 1639-01 / Modification / Règlement concernant la division de la Ville de Vaudreuil-Dorion en huit (8) districts électoraux
 - 18.4 Avis de motion / Règlement n° 1531-01 / Modification des limites du bassin de taxation visé à l'article 4.1 / Rue des Saules

19. DIRECTION GÉNÉRALE

19.1 Autorisation de la directrice générale

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

12-06-603 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 4 juin 2012 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 11 juin 2012 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

12-06-604 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

12-06-605 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT / MOIS DE JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2012

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseiller M. Rénaud Gabriele soit nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2012.

« ADOPTÉE »

12-06-606 COMMISSION SCOLAIRE LESTER-B.-PEARSON / WESTWOOD HIGH SCHOOL / CÉRÉMONIE DE GRADUATION 2012 / BOURSE

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Commission scolaire Lester-B.-Pearson le 4 juin 2012;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de souligner l'excellence académique d'un élève de 5^e secondaire de Vaudreuil-Dorion fréquentant l'école secondaire Westwood;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville remette à la Commission scolaire Lester-B.-Pearson une (1) bourse au montant de cent cinquante dollars (150 \$) afin de souligner l'excellence académique d'un élève de 5^e secondaire de Vaudreuil-Dorion fréquentant l'école secondaire Westwood lors de la fête des finissants qui aura lieu le 21 juin 2012;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-06-607 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS / ASSISES ANNUELLES 2012

CONSIDÉRANT la tenue des assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités à Québec les 27, 28 et 29 septembre 2012 sous le thème *Leadership et diversité : notre signature*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'inscription et la participation du maire M. Guy Pilon aux assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendront au Centre des congrès de Québec du 27 au 29 septembre 2012;

QUE la Ville accepte de défrayer le coût d'inscription au montant de huit cents dollars (800 \$), taxes applicables non comprises;

QUE les dépenses réellement encourues par le délégué à cette fin lui soient remboursées sur présentation d'un état accompagné des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-06-608 RETRAIT / RÈGLEMENT N° 1622 / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION NORD DU VIADUC SAINT-CHARLES SUR L'AUTOROUTE 40 ET TRAVAUX CONNEXES (PHASE 1 DU PROJET DE L'ÉLARGISSEMENT DU VIADUC)

CONSIDÉRANT l'adoption, lors de la séance tenue le 20 juin 2011, du Règlement n° 1622 décrétant une dépense de sept millions six cent soixante-treize mille dollars (7 673 000 \$) et un emprunt de quatre millions quatre cent cinquante et un mille dollars (4 451 000 \$) pour la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 incluant les travaux de voirie et d'égout pluvial sur l'avenue Saint-Charles, la rue Joseph-Carrier jusqu'à la rue Aimé-Vincent, ainsi que la bretelle de l'autoroute, et ce, jusqu'au chemin Dumberry (phase 1 du projet de l'élargissement du viaduc), y incluant tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT que ce règlement a fait l'objet d'un registre tenu le 4 juillet 2011;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la tenue de ce registre, des modifications importantes ont été apportées au projet rendant alors nécessaire l'adoption d'un nouveau règlement;

CONSIDÉRANT que le Règlement n° 1622 n'a pas fait l'objet d'une approbation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et qu'il n'est pas, en conséquence, en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau règlement portant le numéro 1643 a été adopté le 30 avril 2012 afin d'autoriser les travaux de la phase 1 du projet d'élargissement du viaduc Saint-Charles;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement n° 1622 soit retiré et qu'il demeure sans effet.

« ADOPTÉE »

12-06-609 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1642 / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 22 mai 2012, pour le Règlement n° 1642 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, incluant tous les travaux connexes, en décrétant un emprunt d'un million quarante mille dollars (1 040 000 \$) à ces fins ».

12-06-610 RETRAIT / RÈGLEMENT N° 1642 / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES ET TRAVAUX CONNEXES

CONSIDÉRANT l'adoption, lors de la séance du 7 mai 2012, du Règlement n° 1642 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, incluant tous les travaux connexes, en décrétant un emprunt d'un million quarante mille dollars (1 040 000 \$) à ces fins;

CONSIDÉRANT que ce règlement a fait l'objet d'un registre tenu le 22 mai 2012;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la tenue de ce registre, il est apparu que des modifications importantes au règlement doivent être apportées, lesquelles nécessiteraient la reprise du processus d'approbation par les personnes concernées;

CONSIDÉRANT que le Règlement n° 1642 n'a pas fait l'objet d'une demande d'approbation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et qu'il n'est pas, en conséquence, en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il est préférable de reprendre le processus avec un nouveau règlement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement n° 1642 ne soit pas transmis au MAMROT pour fins d'approbation, qu'il soit retiré et qu'il demeure sans effet;

ET QUE le Service du développement et de l'aménagement du territoire soit mandaté afin de préparer un nouveau projet de règlement relatif au prolongement du réseau d'égout sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes.

« ADOPTÉE »

12-06-611 COMMISSION DE TOPONYMIE / ATTESTATION D'OFFICIALISATION – MAI 2012 / DIVERS TOPONYMES

CONSIDÉRANT que la Commission de toponymie a officialisé, lors de sa réunion tenue le 16 mai 2012, seize (16) toponymes désignant différents parcs publics et voies de communication situés sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Commission de toponymie a désofficialisé les appellations « croissant de la Marquise » et « rue Frank-Selke » car ces voies de communication sont maintenant connues respectivement sous les noms « chemin Dumberry » et « rue Jacques-Plante »;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte l'officialisation des toponymes énumérés à l'attestation d'officialisation soumise par la Commission de toponymie en date du 4 juin 2012;

QUE copie de l'attestation d'officialisation soit acheminée aux services concernés de la Ville ainsi qu'à Postes Canada.

« ADOPTÉE »

12-06-612 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine les transferts budgétaires effectués, totalisant quarante-huit mille cent dollars (48 100 \$) pour l'année 2012, tels que ventilés à la liste soumise par le trésorier en date du 31 mai 2012.

« ADOPTÉE »

12-06-613 CAISSE DES JARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES / RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE TARIFICATION

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter la proposition de l'offre de services, datée du 28 mai 2012, de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour le renouvellement de l'entente de tarification, et ce, pour la période du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2017;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, l'offre de services;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-06-614 FINANCEMENT / TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT – PHASE II / PARC DU RUISSELET

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Gylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

DE financer, par le fonds de parcs, espaces verts et terrains de jeux, pour un montant maximum de cinquante-sept mille dollars (57 000 \$), les travaux d'aménagement (phase II) du parc du Ruisselet.

« ADOPTÉE »

12-06-615 SERVICE DES EAUX / EMBAUCHE À TITRE RÉGULIER / CONTREMAÎTRE – ASSAINISSEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 6 juin 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville embauche M^{me} Geneviève Leriche au poste régulier de contremaître – Assainissement des eaux au sein du Service des eaux, et ce, à compter de septembre 2012, au salaire prévu à la classe 3B (échelon 1) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres, le tout selon les termes et conditions énoncés à ladite Entente;

QU'il est entendu que M^{me} Leriche aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste, et ce, conditionnellement à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Leriche;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-06-616 SERVICE DES EAUX / EMBAUCHE TEMPORAIRE / JOURNALIER ÉTUDIANT

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche de M. Christian Gendron, directeur du Service des eaux, en date du 1^{er} juin 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M. Michael Lavertu-Beauregard à titre de journalier étudiant au sein du Service des eaux, et ce, à compter du 11 juin 2012, pour un maximum de 12 semaines, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D – *Employé étudiant* de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-06-617 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / CONFIRMATION DE POSTE / CHEF DE DIVISION – COMPTABILITÉ ET BUDGET

CONSIDÉRANT la résolution 11-12-1125 autorisant l'embauche du chef de division – Comptabilité et budget;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Marco Pilon, trésorier, en date du 1^{er} juin 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Stéphane Dupont dans son poste régulier de chef de division – Comptabilité et budget, et ce, à compter du 13 juin 2012;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Dupont.

« ADOPTÉE »

12-06-618 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / UNITÉ – PARCS, ESPACES VERTS ET PLATEAUX SPORTIFS / ATTRIBUTION DE POSTE À TITRE RÉGULIER / JOURNALIER-OPÉRATEUR-CONCIERGE

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 11 juin 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'attribution du poste de journalier-opérateur-concierge régulier au sein de l'unité – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs du Service des travaux publics à M. Guillaume Parent, et ce, à compter du 19 juin 2012, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols bleus réguliers, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'à moins d'une entente entre la Ville, le Syndicat et le salarié, M. Parent aura une période d'essai de trois (3) mois prenant fin le 19 septembre 2012 et à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE des félicitations soient adressées à M. Parent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-06-619 BAIL / BOUTIQUE DE SPORT / ARÉNA DE VAUDREUIL-DORION /
RENOUVELLEMENT**

CONSIDÉRANT que le bail intervenu entre la Ville et Gestion West-Island inc. pour le local de la boutique de sport de l'aréna, conformément à la résolution 10-08-680, vient à échéance le 31 août 2012;

CONSIDÉRANT que le bail prévoit la possibilité d'une prolongation jusqu'au 30 juin 2014;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par le locataire pour le renouvellement du bail;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de M. Marc Brunet, chef de division – Sports et logistique au Service des loisirs et de la vie communautaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le bail avec Gestion West-Island inc. pour le local de la boutique de sport de l'aréna soit reconduit pour la période du 1^{er} septembre 2012 au 30 juin 2014, le tout conformément aux dispositions contenues au bail actuellement en vigueur.

« ADOPTÉE »

**12-06-620 BAIL / ESPACE DE RESTAURATION / ARÉNA DE VAUDREUIL-DORION /
MODIFICATION DES CONDITIONS**

CONSIDÉRANT que la Ville a loué à 9120-0469 Québec inc. les espaces de restauration de l'aréna de Vaudreuil-Dorion, pour la période de 2010-2011 à 2019-2020, le tout conformément à la résolution 10-08-681 adoptée le 2 août 2010;

CONSIDÉRANT la demande adressée par 9120-0469 Québec inc. à la Ville relativement aux conditions afférentes à l'occupation des lieux;

CONSIDÉRANT que le faible achalandage durant les mois de juin et juillet rend précaire le maintien dans les lieux de l'exploitant;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'entente intervenue afin d'enlever l'obligation de paiement du loyer pour les mois de juin et juillet, et ce, à partir de l'année 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente pour la modification de l'article 5 du bail afin que le loyer pour les mois de juin et juillet ne soit plus exigible, et ce, à partir de l'année 2012.

« ADOPTÉE »

12-06-621 PROGRAMME ACTIF À VIE / VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT le protocole d'entente avec la Commission scolaire des Trois-Lacs dans le cadre du programme Actif à vie pour les années 2010 à 2014 autorisé par la résolution 11-05-474;

CONSIDÉRANT la facturation et le rapport annuel pour l'année 2010 transmis par la Commission scolaire des Trois-Lacs;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit versée à la Commission scolaire des Trois-Lacs dans le cadre du programme Actif à vie, pour l'année 2010, une subvention au montant de trente-quatre mille neuf cent vingt dollars (34 920 \$);

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-06-622 AUTORISATION / TRANSMISSION DES PLANS ET DEVIS AU MDDEP / PROJET INTÉGRÉ « DÉVELOPPEMENT APL » / 2905 À 2933, BOULEVARD DE LA GARE

CONSIDÉRANT le projet commercial intégré nommé « Développement APL » qui sera localisé au 2905 à 2933, boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT que ce projet fait l'objet de construction de huit (8) bâtiments commerciaux isolés sur le même lot projeté 4 967 534 et que ces bâtiments et le stationnement seront en partie desservis par des réseaux projetés d'eau potable, d'égout sanitaire et d'égout pluvial;

CONSIDÉRANT que les promoteurs Développement APL et 7564538 Canada inc. doivent obtenir un certificat d'autorisation, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour la construction de tels réseaux;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire aux fins de permettre au greffier de confirmer que la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation à être émis par le MDDEP;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est aussi nécessaire pour autoriser les professionnels mandatés par les promoteurs, en l'occurrence Équation Groupe Conseil inc., à transmettre les plans et devis de ce projet aux fins d'obtenir le certificat d'autorisation du MDDEP;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le greffier soit autorisé à transmettre au MDDEP une lettre confirmant que la Ville n'a aucune objection à la délivrance du certificat d'autorisation par ledit ministère et qu'elle confirme au moyen de cette résolution qu'elle ne prendra pas possession de ces réseaux en vue d'en faire l'exploitation;

QUE la Ville autorise Équation Groupe Conseil inc. à transmettre au MDDEP pour fins d'émission d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les plans et devis pour les travaux de construction des services d'eau potable, d'égouts sanitaire et pluvial qui desserviront les bâtiments et le stationnement de ce projet intégré, le tout conditionnellement à ce que ces documents soient accompagnés d'une lettre signée par le greffier qui autorise la transmission desdits plans et devis et la non-objection de l'émission d'un certificat d'autorisation par le MDDEP ainsi que l'attestation de conformité environnementale du site.

« ADOPTÉE »

12-06-623 APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-06 / TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU POTABLE 2012 – RUE BOYER / REJET DES SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable sur la rue Boyer, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 24 avril 2012 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-06;

CONSIDÉRANT cependant que l'entreprise ayant soumis le prix le plus bas, soit Les Constructions Soldi inc., au montant de trois cent soixante-dix mille deux cent dix-neuf dollars et cinquante cents (370 219,50 \$), incluant les taxes applicables, n'est pas en mesure d'obtenir une confirmation d'un sous-traitant spécialisé pour l'exécution des travaux d'alésage des conduites et d'insertion de la gaine structurale prévus au contrat;

CONSIDÉRANT que les prix proposés par les deux (2) plus hauts soumissionnaires excèdent de plus de deux cent mille dollars (200 000 \$) l'estimation de la Ville pour ces travaux;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE soient rejetées les trois (3) soumissions reçues dans le cadre du présent appel d'offres.

« ADOPTÉE »

12-06-624 ORDRES DE CHANGEMENT N°S 9 ET 15 À 27 / CONSTRUCTION DU CENTRE MULTISPORTS / RÈGLEMENT N° 1601

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n°s 9 et 15 à 27 reliés au projet « Construction du Centre multisports – Règlement n° 1601 » totalisant un montant de trois cent cinquante-cinq mille six cent cinquante-huit dollars et cinquante-huit cents (355 658,58 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1601.

« ADOPTÉE »

12-06-625 ORDRE DE CHANGEMENT N° 1 / PRISE D'EAU ET CONDUITE D'AMENÉE / RÈGLEMENT N° 1498

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Gylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 relié au projet « Prise d'eau et conduite d'amenée – Règlement n° 1498 » totalisant un crédit de trois mille quatre cent quatre-vingt-quatre dollars (3 484 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1498.

« ADOPTÉE »

12-06-626

**PROGRAMME DE SUBVENTION FONDS ÉCO IGA 2012 / BARILS RÉCUPÉRATEURS
D'EAU DE PLUIE / RATIFICATION DE L'ENTENTE**

CONSIDÉRANT l'offre du programme Fonds Éco IGA d'accorder une subvention à la Ville permettant à deux cent dix (210) de ses citoyens d'acquérir un baril de récupération d'eau de pluie à seulement trente dollars (30 \$);

CONSIDÉRANT que le prix de tels barils est d'environ quatre-vingt-cinq dollars (85 \$) l'unité;

CONSIDÉRANT que ce programme nécessite la participation financière de la Ville pour un montant équivalant à trente dollars (30 \$) par baril, soit six mille trois cents dollars (6 300 \$);

CONSIDÉRANT que le programme de subvention du Fonds Éco IGA est administré par l'organisme sans but lucratif Projets Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que cette initiative s'inscrit dans la campagne de sensibilisation à l'économie d'eau potable de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser et ratifier la signature du protocole requis pour participer à ce programme de subvention;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifiée la signature du protocole d'entente avec Projets Saint-Laurent par le maire, M. Guy Pilon, en date du 1^{er} juin 2012, afin que la Ville puisse participer au programme de subvention précité;

QUE les barils de récupération d'eau de pluie reçus dans le cadre de ce programme de subvention soient vendus aux citoyens de la Ville au prix de trente dollars (30 \$) l'unité, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-06-627

**ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-170 / ZONE C2-256 /
AJOUT USAGE « CENTRE DE TRANSITION » / SECTEUR RUE SAINT-MICHEL**

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 juin 2012 un premier projet de règlement portant le n° 1275-170 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 18 juin 2012 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-170 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'ajouter comme usage permis à la zone C2-256 l'usage "centre de transition" »,

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

12-06-628 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-167 / AJOUT À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DES ZONES C3-218 ET C3-219 / USAGE RESTAURANT SANS PERMIS D'ALCOOL (9212) À TITRE D'USAGE COMPLÉMENTAIRE / SECTEUR DU BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES - VOIE DE SERVICE DE L'AUTOROUTE 40

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 22 mai 2012 un projet de règlement portant le n° 1275-167;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 4 juin 2012 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-167 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-167 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'ajouter à la grille des usages et normes des zones C3-218 et C3-219 l'usage restaurant sans permis d'alcool (9212) seulement à titre d'usage complémentaire ».

« ADOPTÉE »

12-06-629 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1639-01 / MODIFICATION / RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION EN HUIT (8) DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1639-01 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1639-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement concernant la division de la Ville de Vaudreuil-Dorion en huit (8) districts électoraux ».

« ADOPTÉE »

12-06-630 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1531-01 / MODIFICATION DES LIMITES DU BASSIN DE TAXATION VISÉ À L'ARTICLE 4.1 / RUE DES SAULES

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le règlement n° 1531 afin de changer les limites du bassin de taxation visé à l'article 4.1.

12-06-631 AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, savoir :

- Utilisation des terrains de volleyball situés au parc de la Paix le 7 juillet 2012 (remis au 8 juillet 2012 en cas de pluie) pour la tenue de la 3^e édition du tournoi de volleyball au profit de l'association « Les amis d'Éliane ».

« ADOPTÉE »

12-06-632 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

12-06-633 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

12-06-634 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 15 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier